

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 4 portant interdiction de séjour.

n° 4

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 janvier 1946
Numéro JO n° 1 du 31/01/1946	Date du numéro 31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour à l'intérieur de Djibouti à été interdit à la nommée Fatima Aouale, Gadaboursy.